

Programme de formation : recyclage spéléologie

JOUR 1

8h45 - 12h30	13h30 - 18h
<ul style="list-style-type: none">➤ Accueil et contexte réglementaire du recyclage en spéléologie➤ Rappel des techniques d'encadrement en lien avec la pratique professionnelle	<ul style="list-style-type: none">➤ Accidentologie : présentation des données récentes et analyse du risque➤ Nouveauté matériel➤ Partage d'expérience sur l'enseignement

JOUR 2

9h - 12h30	13h30 - 18h
<ul style="list-style-type: none">➤ Réglementation de la pratique professionnelle➤ Gestion d'accident en spéléologie	<ul style="list-style-type: none">➤ Organisation de séjour et « tout compris »➤ Actualités et nouveautés fiscales

JOUR 3

9h - 12h30	13h30 - 18h Atelier thématique au choix
<ul style="list-style-type: none">➤ Prise en charge de la victime➤ Déclenchement secours	<p>1^{ère} thématique :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Auto secours et manipulation de sécurité➤ Cas concret <p>2^{ème} thématique :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Perfectionnement des manipulations techniques en spéléologie➤ Evolution des matériels

➤ Les objectifs :

La participation au stage de recyclage vise à actualiser des connaissances professionnelles et à vérifier le maintien des compétences professionnelles en matière de sécurité du titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie », du titulaire du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

Objectifs de la formation :

- **Module 1 : Analyser les risques et l'accidentologie**
 - Etre capable de partager les données qualitatives et quantitatives
 - Etre capable d'analyser les risques liés aux conditions de pratiques et au facteur humain
 - Etre capable de prévenir les accidents en spéléologie
- **Module 2 : Prendre en compte l'évolution du cadre juridique, réglementaire et sociétal**
 - Etre capable d'analyser les pratiques professionnelles et la déontologie
 - Etre capable d'étudier la jurisprudence générale dans les sports de nature
 - Etre capable d'actualiser les connaissances réglementaires locales, nationales et européennes
- **Module 3 : Actualiser en situation les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours**
 - Etre capable d'intervenir auprès d'une personne en détresse urgente ou imminente
 - Etre capable d'appliquer les techniques de secourisme en milieu naturel
 - Etre capable de maîtriser les étapes du déclenchement des secours
- **Module 4 : Actualiser en situation les compétences techniques et pédagogiques**
 - Etre capable d'appréhender l'évolution des matériels et des matériaux
 - Etre capable de s'approprier l'évolution des techniques
 - Etre capable de partager les techniques d'enseignement

Les titulaires du DEJEPS / DESJEPS Spéléologie sont soumis à un recyclage tous les 6 ans pour pouvoir exercer leur activité.

Celui-ci intervient au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'obtention du diplôme ou de l'attestation du précédent recyclage.

➤ **Test et positionnement avant la formation :**

Il n'y a pas de test de sélection, ni de positionnement.

L'inscription est à effectuer en ligne sur le site du CREPS :

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-RECYCL-DE-SPELEO-07>

Les places sont attribuées sur dossier complet et validé par nos services.

➤ **Les modalités de la formation :**

Le recyclage escalade et canyoning dure 3 jours pour une durée de 24 heures.

Cette formation ne comporte pas de période de stage en structure professionnelle.

➤ **Le public visé :**

Pour les titulaires du :

- DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie ».
ET/OU
- DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

➤ **Les pré-requis :**

- Être titulaire du DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie ».
ET/OU
- Être titulaire du DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

➤ **Moyens pédagogiques mis en œuvre**

Mise en situation pratique au sein de l'établissement

➤ **Aucune évaluation car c'est un recyclage de l'environnement spécifique**